

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Du 14 Septembre 2023

Membres présents : 8

Membres excusés : 2 BARTHET-FAVART Véronique (procuration à Bouhelier Vincent)
NETILLARD François (procuration à Girardet Patrice)

Membre absent : 0

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 6 Juillet 2023*
 - *Intervention Monsieur Couette – agent ONF*
 - *Majoration taxe habitation 2024*
 - *Politique de l’habitat – participation FSL et FAAD*
 - *Affaires diverses*
 - *Comice 2024*
 - *divers*

1. Approbation du compte rendu du 6 Juillet 2023

Aucune observation, le compte-rendu du 6 juillet 2023 est validé.

2. Intervention de Monsieur Couette

L’intervention de l’agent ONF a été reportée à une date ultérieure.

3. Majoration taxe habitation 2024

A compter de 2023, seules les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l’habitation principale sont redevables de la taxe d’habitation.

En mars 2023, lors du vote des taux, le Conseil municipal avait l’intention d’augmenter le taux des taxes foncières de 5 % et celui de la taxe d’habitation de 10 %, ce qui n’était pas possible à cette date.

Un décret du 25 août 2023 donne la possibilité à certaines communes (celles qui font face à des difficultés d’accès au logement) d’instituer une majoration, comprise entre 5 % et 60 %, de la part de cotisation de Taxe d’habitation. Les conseils municipaux concernés doivent voter cette majoration éventuelle avant le 1^{er} octobre.

Monsieur le Maire rappelle que le taux 2023 est de 9.98 %.

Il rappelle également les investissements à venir, notamment l’école de Oye et Pallet, et fait le point sur la situation financière liée à la forêt pour les années à venir.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, décider de majorer de 5 % la part lui revenant de la cotisation de taxe d’habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale.

4. Politique de l’habitat

Le Département du Doubs sollicite les communes pour une participation au Fonds de Solidarité Logement pour 0.61 € / habitant, afin d’attribuer des aides financières individuelles ou de mettre en place des dispositifs d’accompagnement social et/ou au Fonds d’Aide aux Accédant en Difficulté pour 0.30 € / habitant pour accompagner des ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Le Conseil accepte de participer au FAAD pour un montant de 93.90 € pour 2023.

5. Affaires diverses

- Comice 2024 : le comice 2024 doit avoir lieu à St Point Lac. Proposition de s’associer à cette commune afin d’organiser une seule manifestation pour nos 2 communes.

Le Conseil municipal donne un accord de principe à cette proposition, afin notamment de mutualiser les bénévoles et les infrastructures. Le Conseil municipal de St Point Lac doit se prononcer également sur le principe de mutualiser et définir l’année d’organisation.

- Point sur les dossiers urbanisme en cours.
- Aires de jeux : l'Agence Nationale du Sport, principal financeur des équipements, donnera une réponse quant au montant de subvention attribué à notre dossier, fin octobre 2023.
- Demande de Monsieur Guyon, employé communal pour augmenter son temps de travail (de 24 h semaine à 30 h). A valider ou non lors d'une prochaine réunion.
- L'intervention de l'entreprise Boucard pour le caniveau d'eaux pluviales chemin de la croix devrait avoir lieu prochainement (devis signé en avril 2023) tout comme celle de la société Saulnier pour le caniveau situé grande route.
- Péricolaire de Oye et Pallet : possibilité d'accueillir jusqu'à 70 enfants à compter du 18 septembre 2023.
- Civisme : Le Conseil fait part du problème des crottes de chiens sur la commune. Une info sera faite pour rappeler les règles et des distributeurs de sacs à crottes seront installés dans le village. Des plaintes sont également déposées concernant le respect des horaires liés au bruit. Par ailleurs, une info sera faite au niveau du bac à verre afin de limiter les dépôts entre 20 h et 8 h. Voir également avec la communauté de communes pour installer des containers plus insonorisés.
- Demande d'un devis à la société Minary pour le remplacement des serrures des portes de la salle polyvalente : toujours pas de retour de cette société.
- Tiercelet 2023 : suite à la démission de Mme Duffait, seuls 2 membres du conseil sont chargés de la rédaction du bulletin municipal qui représente une grosse charge de travail. A voir pour faire évoluer ce bulletin.
- Comité historique : Joël André se porte candidat pour participer au comité historique.
- ONF : des semis de graines d'acacia auront lieu début octobre.
- Eau : travaux sur le réservoir prévus fin septembre.
Concernant la défense incendie, le quartier des Creux n'est pas couvert du fait du diamètre de la conduite (60 ou 80 mm). Une réflexion doit avoir lieu pour soit poser une bâche de rétention d'eau faisant office de réserve, soit refaire la canalisation et poser une borne incendie.

La séance est levée à 21 H 15
Les Grangettes, le 15 septembre 2023

Le secrétaire de séance



Le Maire,

